

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : Françoise FONTANA, Olivier ULRICH, Pierre CHANTEREAU, Pascale VIROT, Cyrille BOULLLOUD, Nancie FROMONT, Claude GARAPON, Jacques CLAY, Isabelle PATUREL, Stéphane VINCENT, Jean-Noël CAUSSE, Jean-Michel TAILLANDIER, Aurélien DAUTREY, Elisabeth SCIUS

Absents :

Absents excusés : Michèle NASRAOUI

Secrétaire de séance : Jacques CLAY

Ouverture à 19H00

NOTE DE SYNTHÈSE

Conseil municipal du 22 décembre 2017

1. FINANCE : Décision Modificative n°03

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires à certains chapitres, le conseil est sollicité pour approuver la décision modificative suivante :

Dépenses		Recettes	
D 6227 Frais d'actes et contentieux	800 €	4 400 €	R 7478: Participations autres organismes
TOTAL D 011: Charges générales	800 €	4 400 €	TOTAL R 74 : Dotations et participations
D 6413 : Personnel non titulaire	5 100 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel	5 100 €		
D 6712: Amende	-1500		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	-1 500 €		
Total	4 400 €	4 400 €	Total

Cette décision impacte la section de fonctionnement uniquement et permet de :

- Couvrir des frais d'avocat (540€), menues dépenses et le solde des frais de personnel de l'année sous- évalué en DM n°02 (suite à une erreur d'addition).
- Constater une recette supplémentaire : Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse entre la Cnaf, la commune de Brié et Angonnes, la commune d'Herbeys et la crèche associative « Les Canailoux », la quote-part versée à la commune vient d'être réévaluée à 18 390.12€ contre 14 000€ initialement prévue au budget (cf.DM n°01), soit une recette supplémentaire arrondie à +4 400€ ;

La décision est équilibrée et votée par chapitre.

Vote : 1 abstention et treize voix « pour »

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE 05/02/2017